

Dénoncer l'islam mérite-t-il 7 mois de prison et 20 000 euros d'amende ?



Notre ami Laurent Droit est passé à son tour devant la 17e chambre correctionnelle, ce mercredi 17 mai, en compagnie de notre directeur de publication, Guy Sebag.

Notre ami Hector Poupon a fait un compte-rendu remarquable, comme d'habitude.

[Procès Sebag-Droit : 7 mois de prison et 17 000 euros demandés, pour en finir avec RL](#)

On apprend donc que le procureur et les associations dites

antiracistes, SOS Racisme et la Licra ont demandé, au total, près de 20 000 euros de dommages et intérêts et de frais de justice. Et le parquet, qui a débouté Christine Tasin d'une plainte contre le rappeur Nick Conrad (celui qui incite à pendre les Blancs et à égorger les enfants blancs dans les crèches), a demandé également 7 mois de prison contre l'auteur de l'article et le directeur de publication.

J'ai eu beau lire et relire l'article, mis à part un passage où l'auteur globalise les musulmans, alors qu'il aurait dû, par prudence, écrire "les musulmans les plus radicaux", je ne vois rien d'autre qui puisse justifier un tel acharnement, sauf à la rigueur l'aveu de l'avocate de la Licra : "Il ne faut pas que ce site puisse perdurer". Un aveu qui rejoint celui de Pierre Serne, militant écolo LGBT : "Il faut multiplier les plaintes contre eux pour les saigner".

Voici donc l'article qui risque de nous coûter cher, et nous obliger à faire appel pour limiter les dégâts. Verdict le 5 juillet prochain.

[La France ne s'en sortira que si elle éradique totalement l'islam](#)

Je rappelle que pour une vidéo humoristique, j'ai été condamné à 10 000 euros par les mêmes juges, et que Boris Karpov, pour un article expliquant qu'en Russie les LGBT ne faisaient pas la loi dans les écoles, a pris la même sanction. Soit 20 000 euros. Bien sûr nous allons faire appel.

<https://ripostelaique.com/russie-des-blancs-a-genoux-devant-de-s-noirs-jamais.html>

Je ne demande pas d'argent, mais cela devient fatigant, voire épuisant...